

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

Service Sports, Loisirs et Nature 6 Rue des Minimes - 13530 TRETS

#### Contacts

Téléphone : 04 42 29 40 30 Email : sports.loisirs@sihva.com Site internet : www.sihva.com

					CADR	E RÉSERVÉ	AU SECRÉT	ARIAT					
						Pièces adm	inistratives						
N° cart	e piscine	Certificat QS S			e Escalade aise	Justific dom		Confirma	tion mail	l Fichette planning Logiciel Abelium			
						Paien	nent						
	comptant née)	Paieme	ent par prélèv	vement	Pa	ss loisirs Tre	ts	Participat	ion mairie	Carte o	collégien	C	Œ
Oui	Moyen de paiement	Mandat	RIB	Echéancier	Fact cantine	Justif dom	Certif scolarité	Commune	Docs ok	Oui	Docs ok	Oui	Docs ok

Réinscripti	on sur le même groupe	0	Réinscription changeme	nt de groupe	0	Nouvelle i	nscription
	FICHE	D'INS	CRIPTION ANN	UELLE ADULT	TE		
NOM et Prénom :						Sexe :	○Masculin ○ Féminin
Né(e) le :		Adresse :					
Personne à prévenir en d	cas d'urgence :					Qualité :	
Tél. Portable :			Tél. Travail :		Tél. Autre :		
Mails (pensez à nous ajo	uter dans vos contacts) :		1		<u>'</u>		
Allergies :	,		Informations particuliè	res:			
	ACTIVITÉ		JOUR	HORAIRE	NIV	'EAU	PRIX
				•	Total a	ıctivités	€
Transport A/R Club E	scalade : O Rousset	0	Trets				
Majoration des tarifs pour	les inscrits <b>résidant hors communes du</b>	Syndicat Ir	ntercommunal de 50%.	Non concerné	0	Oui	€
Participations :							l
Participation Mairie :							€
Participation Comité d'En	ntreprise :						€
Participation Autre :							€
					Montant tot	al à régler	
Mode de Règlement	Chèque (REGIE SPORTS LOISI	RS SYNDI <i>CA</i>	IT HAUT DE L'ARC)	Autre (Précisez) :		-	
comptant (à l'année)	Espèces	Carte	bancaire (sur place)	Chèques Vacances		Coupons	s Sports
Mode de Règlement (en 3 fois)	Prélèvement automatique UNIQUEMENT		s d'un paiement en 3 fois par MPERATIVEMENT les pièce RIB + Mandat	•		Date	e des prélèvements : 05/10/2022 05/01/2023
Je soussigné(e) : Mr ou N	Mme	1		•		<u>I</u>	05/04/2023
Je déclare avoir pr	ris connaissance et posséder un exempla	ire des <b>condi</b>	tions générales et les accept	te pleinement notammen	t concernant les c	onditions d'ar	nnulation.
Dans le cas d'un pa	niement en 3 fois, je m'engage pour l'ann	iée.					
DATE:			SIGNATURE (				
Les habitants des d	communes du Syndicat Intercommunal doive	ent fournir un	justificatif de domicile de moir	ns de 3 mois pour une pren	nière inscription ou	en cas de chan	gement d'adresse.

### CONDITIONS GÉNÉRALES ANNUELLES ADULTES



#### Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc

Service Sports, Loisirs & Nature 6, rue des Minimes - 13530 TRETS

#### INSCRIPTION

- · Toute fiche d'inscription non datée et non signée ne sera pas acceptée.
- · Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet.
- · Toute personne ne pourra commencer son activité qu'après inscription et règlement au secrétariat
- Tout inscrit accepte l'utilisation publicitaire par le Syndicat des photos et vidéos prises durant les activités et renonce au droit à l'image sur l'ensemble des supports de communication (programme vacances, Internet...) Les personnes s'y opposant peuvent le signaler au bureau par écrit.
- Les personnes inscrites doivent préciser qu'elles ne font l'objet d'aucune contre-indication médicale relative à la pratique d'activités sportives et qu'elles sont à jour des vaccinations réglementaires.
- Le SIHA ne pourrait être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol de matériel et d'effets personnels,

#### **ACCIDENT**

- Pour tout accident survenu lors de l'activité organisée par le SIHA, la personne autorise l'éducateur en charge du groupe à prendre toutes les mesures d'urgence qui lui paraissent nécessaires.
- Le SIHA n'est assuré qu'en responsabilité civile et agit en complément, déduction faite des prises en charge de la Sécurité Sociale (organisme obligatoire) et des mutuelles, uniquement dans le cas où notre responsabilité civile serait engagée.
- · Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance individuelle accident.

(Attention, vérifier que l'activité escalade soit bien incluse dans votre contrat d'assurance).

- · Les adultes sont pris en charge uniquement pendant les heures d'activités.
- La responsabilité du SIHA ne saurait être mise en cause pour tout incident survenu en dehors de ces horaires et sur le trajet du domicile.

#### ANNULATION & MODIFICATION

- Le Service se réserve le droit d'annuler les activités en cas d'insuffisance d'inscrits ou d'évènements indépendants de sa volonté. En cas d'annulation de la part du Service, les sommes versées seront intégralement remboursées mais aucune indemnité ne sera due par le Syndicat Intercommunal.
- · Pour toutes les activités, les séances annulées pour cause d'intempéries ou indépendantes de notre volonté ne seront ni remplacées, ni remboursées.
- Toute activité commencée est due dans sa totalité.

NB : Un certificat médical ne donne pas droit à un remboursement.

NOM\*: Prénom\*: Date:

\*Faisant foi de signature en cas de transmission électronique

SIGNATURE

Mise à jour : 09/06/2022

#### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA – A remettre à la banque

Ce document est à compléter et à renvoyer <u>daté et signé</u>, accompagné d'un **RIB** comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse mail suivante. Tous les champs doivent être obligatoirement complétés.

### sports.loisirs@sihva.com

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc**.

En cas de prélèvement non autorisé, vous bénéficiez d'un droit à un remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Référence du Mandat : Réservé au créancier

Paiement: Selon échéancier

Titulaire du compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA: FR86ZZZ856F5C
Nom Prénom :	Nom : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc
Adresse :	Adresse: 6 Rue des minimes
Autosa	Code postal: 13530
	- Ville : TRETS
Code postal :	Pays: FRANCE
Ville :	_
Pays : FRANCE	
N	
	Signature :
Le :	
A :	
A :	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA – A remettre au SIHA

Ce document est à compléter et à renvoyer <u>daté et signé</u>, accompagné d'un **RIB** comportant les mentions BIC – IBAN à l'adresse mail suivante. Tous les champs doivent être obligatoirement complétés.

## sports.loisirs@sihva.com

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le **Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du **Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc**.

En cas de prélèvement non autorisé, vous bénéficiez d'un droit à un remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Référence du Mandat : Réservé au créancier

Paiement: Selon échéancier

Titulaire du compte à débiter	Identifiant Créancier SEPA: FR86ZZZ856F5C
Nom Prénom :	Nom : Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc
Adresse :	Adresse: 6 Rue des minimes
Autosa	Code postal: 13530
	- Ville : TRETS
Code postal :	Pays: FRANCE
Ville :	_
Pays : FRANCE	
N	
	Signature :
Le :	
A :	
A :	

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.